

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867 faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français a, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er.—Toute Française ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doit être déposé conformément à la loi du 15 mars 1860, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou le dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3.—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition. Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un registre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiqué, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

HOTEL ST-CHARLES. Situé dans le quartier de la Nouvelle-Orléans, ouvert tous les jours.

HUILE D'OLIVE FRANÇAISE. Importée de France, de première qualité.

MAGASIN DU BON MARCHÉ. 313 Rue Royale, F. ADRIEN BRUNET, Propriétaire.

CHARBON

Cannel Brecknridge, Charbon Pittsburg, Charbon Alabama, Charbon Anthracite. EN VENTE CHEZ— W. G. COYLE & Cie.

323 rue Carondelet, coin Union. 20 mars 1899.

WOOD, SCHNEIDAU & Cie

315 Rue Carondelet. CHARBON En Gros et en détail. Par Chemin de Fer et par Bateau.

SOARDS

1899 | Nouvelle-Orléans | 1899 CITY DIRECTORY. Malinotant publié et reconnu comme le meilleur de cette ville qui est le plus grand et le plus complet pour les hommes d'affaires.

AVIS. Exécution de dimanche bon marché de la Nouvelle-Orléans, Fort Jackson et Grand Canal.

GUIDE COMMERCIAL. John David Blanchard, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis.

VENTES A L'ENCAIN. Gallagher & Lesseps.

ANNONCES JUDICIAIRES. PELLICAN HOMESTEAD AND BUILDING ASSOCIATION. No 52,224—Cote Civile du District pour la paroisse d'Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES. J. M. Laffranderie vs George Hartly. DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 32,358—En vertu de l'ordonnance de la Cour de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES. J. M. Laffranderie vs George Hartly. DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 32,358—En vertu de l'ordonnance de la Cour de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES. Succession de William Lee et Mary Lee, en femme.

ANNONCES JUDICIAIRES. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,711—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons de la ou des créances qu'ils ont sur la succession.

VENTES A L'ENCAIN. Denys & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE. La Maison d'affaires bien établie COMPRENANT— Le magasin en briques à trois étages et mansarde 610 RUE BIENVILLE.

Occupé pendant plusieurs années par une Imprimerie.—ET LA— Belle résidence en bois à deux étages 533 RUE QUARTIER.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR DENYS & DANZIGER—D. Danziger, notaire, Bureau No 54 rue Carondelet—MARDI, 25 avril 1899, à midi, la Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR G. G. FRIEDRICH & Cie.—G. G. Friedrichs, notaire, Bureau No 52 rue Carondelet—MARDI, 25 avril 1899, à midi, la Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR G. G. FRIEDRICH & Cie.—G. G. Friedrichs, notaire, Bureau No 52 rue Carondelet—MARDI, 25 avril 1899, à midi, la Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double A DEUX ETAGES. Nouvellement Bâtie, Nos 1711 et 1713 rue St-Philippe.

ANNONCES JUDICIAIRES. Succession de William Lee et Mary Lee, en femme.

ANNONCES JUDICIAIRES. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,711—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons de la ou des créances qu'ils ont sur la succession.

ANNONCES JUDICIAIRES. Succession de William Lee et Mary Lee, en femme.

ANNONCES JUDICIAIRES. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,711—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons de la ou des créances qu'ils ont sur la succession.

VENTES A L'ENCAIN. Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE. 49 LOTS DE TERRE Améliorés et Vacants. Succession de Patrick J. Bourke.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, notaire, Bureau No 813, rue Carondelet, Mercredi, 19 Avril 1899.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR DENYS & DANZIGER—D. Danziger, notaire, Bureau No 54 rue Carondelet—MARDI, 25 avril 1899, à midi, la Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR G. G. FRIEDRICH & Cie.—G. G. Friedrichs, notaire, Bureau No 52 rue Carondelet—MARDI, 25 avril 1899, à midi, la Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Denys & Danziger. Vente en Partage. Cottages Doubles Payant dans le Sixième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR DENYS & DANZIGER—D. Danziger, notaire, Bureau No 54 rue Carondelet—MARDI, 25 avril 1899, à midi, la Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES. Succession de William Lee et Mary Lee, en femme.

ANNONCES JUDICIAIRES. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,711—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons de la ou des créances qu'ils ont sur la succession.

ANNONCES JUDICIAIRES. Succession de William Lee et Mary Lee, en femme.

ANNONCES JUDICIAIRES. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,711—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons de la ou des créances qu'ils ont sur la succession.

VENTES A L'ENCAIN. Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE. Propriété commerciale de choix dans le centre des affaires de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, notaire, Bureau No 813, rue Carondelet, Mercredi, 19 Avril 1899.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR DENYS & DANZIGER—D. Danziger, notaire, Bureau No 54 rue Carondelet—MARDI, 25 avril 1899, à midi, la Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR G. G. FRIEDRICH & Cie.—G. G. Friedrichs, notaire, Bureau No 52 rue Carondelet—MARDI, 25 avril 1899, à midi, la Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Denys & Danziger. Vente en Partage. Cottages Doubles Payant dans le Sixième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. PAR DENYS & DANZIGER—D. Danziger, notaire, Bureau No 54 rue Carondelet—MARDI, 25 avril 1899, à midi, la Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES. Succession de William Lee et Mary Lee, en femme.

ANNONCES JUDICIAIRES. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,711—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons de la ou des créances qu'ils ont sur la succession.

ANNONCES JUDICIAIRES. Succession de William Lee et Mary Lee, en femme.

ANNONCES JUDICIAIRES. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,711—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons de la ou des créances qu'ils ont sur la succession.



RIPAN'S. A widow sixty-eight years old, living in New York City, had been doing for some time the constant round with pains on her right side, which seemed to be caused by the liver.

GEUX QUI CROIENT EN L'Eau Minérale. L'eau qui nous est fournie par la nature et la seule que nous devrions boire.

ABITA SPRINGS WATER DELIVERY CO. 609 Passage Commercial, près de la rue Camp.

50 YEARS' EXPERIENCE PATENTS. JOURNAUX FRANÇAIS. Importés en direct par la maison la plus réputée de journaux quotidiens, supplémentaires et hebdomadaires.

L'ABELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. DE LA Nile-Orléans. TELEPHONE 1555. Illustration of a man in a hat and coat.